Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson

Rue Jean-Lecomte 4 1422 Grandson

Pétition

La Municipalité de la Ville de Grandson, dans le but d'offrir de nouvelles surfaces commerciales et un parking à voitures inséré dans la colline dominant la place du Château, va prochainement mettre à l'enquête publique la démolition de deux intéressants témoins du passé, d'une valeur architecturale certaine :

- l'ancien bâtiment à arcades ayant abrité originellement les pompes à incendie et une salle de gymnastique (1892)
- l'ancienne chapelle de l'Église libre (1898)

Par ma signature, je m'oppose à la démolition de ces deux édifices et demande que la Commune les conserve dans toute la mesure du possible en les intégrant dans les futurs projets de réaménagement envisagés. Leur réhabilitation valorisera leur harmonieuse intégration au site d'importance nationale que représente le château de Grandson. À tout le moins, ils ne devraient pas disparaître tant que le nouveau projet architectural envisagé n'a pas été porté à la connaissance de la population et l'ait convaincue de sa grande qualité esthétique.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Le comité de l'association à but non lucratif est composé de Marie Garnier, présidente, Josik Ineichen, Sylvianne Ashdown, Daniel de Raemy (secrétaire), Jean-Joël Jeandupeux (caissier),s Serge Beuret. A renvoyer à l'adresse ci-dessus avant le 20 juin 2024. Merci pour votre soutien.

Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson

Rue Jean-Lecomte 4 1422 Grandson

Pétition

La Municipalité de la Ville de Grandson, dans le but d'offrir de nouvelles surfaces commerciales et un parking à voitures inséré dans la colline dominant la place du Château, va prochainement mettre à l'enquête publique la démolition de deux intéressants témoins du passé, d'une valeur architecturale certaine :

- l'ancien bâtiment à arcades ayant abrité originellement les pompes à incendie et une salle de gymnastique (1892)
- l'ancienne chapelle de l'Église libre (1898)

Par ma signature, je m'oppose à la démolition de ces deux édifices et demande que la Commune les conserve dans toute la mesure du possible en les intégrant dans les futurs projets de réaménagement envisagés. Leur réhabilitation valorisera leur harmonieuse intégration au site d'importance nationale que représente le château de Grandson. À tout le moins, ils ne devraient pas disparaître tant que le nouveau projet architectural envisagé n'a pas été porté à la connaissance de la population et l'ait convaincue de sa grande qualité esthétique.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Le comité de l'association à but non lucratif est composé de Marie Garnier, présidente, Josik Ineichen, Sylvianne Ashdown, Daniel de Raemy (secrétaire), Jean-Joël Jeandupeux (caissier), Serge Beuret. A renvoyer à l'adresse ci-dessus avant le 20 juin 2024. Merci pour votre soutien.